



Droit au assedic après deux contrat

Par **sam**, le **14/10/2010** à **18:20**

Bonjour,

je suis sous CDI à temps pleine et CDD à temps partiel.et je vouderais déposer ma demissionne à mon emplyeur à temps plein ce mois et mon CDD s'achève fin novembre et je vouderais savoir si je demissionne et en mem temps mon CDD ne soit pas renouveler.est ce que j'ai le droit au ASSEDIC ou pas merci